

5337/26 ADD 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 02 mars 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 02 mars 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des
mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en
Ukraine**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes